



## **RECRUTEMENT REGIONAL 2025 DE CONSEILLERS(ERES) EN FORMATION CONTINUE**

Destinataires : mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré – madame la directrice de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) - monsieur le directeur académique de la formation continue (EAFC) – messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN)  
Pour information : monsieur le doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA- IPR) - monsieur le doyen des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) - monsieur le directeur académique de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPIIC)

Référence(s) : Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (JO du 26 mai 1990) - Note de service n° 90-129 du 14 juin 1990 (BOEN n° 25 du 21 juin 1990)

Dossier suivi par : Emmanuel DIDIER

Tél : 04 89 08 51 51 – Mél : [cellulerh.gipfipan@ac-nice.fr](mailto:cellulerh.gipfipan@ac-nice.fr)

Le recrutement de conseillères et conseillers en formation continue (CFC) pour la rentrée 2025 se déroule au niveau de la région académique. Cependant, les candidats retenus resteront affectés et gérés par leur académie de rattachement.

Tous les personnels titulaires appartenant à un corps de catégorie A relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports peuvent faire acte de candidature (cf. article 2 du décret n° 90-426 du 22 mai 1990). Les personnels contractuels de catégorie A peuvent, conformément au décret n° 93-412 du 19 mars 1993, faire acte de candidature s'ils remplissent les conditions de diplôme exigé.

Des réunions, animées par des conseillers en formation continue, permettront aux candidats de s'informer sur la nature de la mission, des activités et des conditions d'exercice de la fonction de conseillères et de conseillers en formation continue. Ils pourront aussi obtenir tous les renseignements nécessaires sur le réseau de la formation professionnelle de la région académique.

Les candidats qui souhaiteront y participer, devront s'inscrire à l'adresse [cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr](mailto:cfcpaca.recrutement@region-academique-paca.fr) avant le lundi 24 février 2025 pour la réunion du mercredi 26 février 2025, et avant le 10 mars 2025 pour la réunion du mercredi 12 mars 2025.

Les dossiers de candidature à cette fonction de conseillère ou conseiller en formation continue pourront être téléchargés à partir du mercredi 26 février 2025 sur les sites suivants : [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) et [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) et sur le site [www.forpro-paca.com](http://www.forpro-paca.com).

Le dépôt des dossiers de candidatures devra être effectué avant le vendredi 2 avril 2025 et les candidats retenus seront reçus en entretien le mercredi 4 juin 2025.

Afin d'assurer la communication de cette campagne de recrutement, vous trouverez, ci-jointe, une fiche d'information à destination des candidats.

Le recteur de la région académique  
recteur de l'académie d'Aix Marseille  
chancelier des universités

*Signé*

Benoit DELAUNAY

La rectrice de l'académie de Nice

*Signé*

Natacha CHICOT